

# La justice ordonne à l'État de renforcer la lutte contre les marées vertes

© 05/06/2021 |  Terre-net Média

**Le tribunal administratif de Rennes, saisi par l'association Eau et Rivières de Bretagne, a enjoint au préfet de Bretagne de prendre, dans un délai de quatre mois, de nouvelles mesures réglementaires afin de lutter contre les marées vertes.**

« **C'**est une victoire historique », a réagi Alain Bonnec, président d'Eau et Rivières de Bretagne, cité dans un communiqué de presse. « Mais que de temps perdu ! Que de millions d'euros des **plans algues vertes** investis en pure perte faute d'une réglementation suffisante ! » Dans un jugement rendu vendredi, le tribunal estime qu'un « renforcement des actions mises en œuvre demeure nécessaire afin de restaurer durablement la qualité de l'eau en Bretagne » et de « prévenir au maximum le phénomène des marées vertes ». Présentes en mer à l'état naturel, les algues vertes prolifèrent dans les baies bretonnes, où elles sont nourries par des apports de nitrates épandus par les agriculteurs dans les champs et dont les excédents sont acheminés par les fleuves côtiers.

« Le préfet de Bretagne admet lui-même, en défense, que malgré des résultats positifs en termes de **qualité de l'eau**, celle-ci reste dégradée dans certains territoires », pointe la juridiction, qui rappelle qu'en 2018, seule la moitié des bassins versants avaient atteint les objectifs « de bon état des baies ».

Le tribunal enjoint donc au préfet de prendre des mesures de « **maîtrise de la fertilisation azotée et de gestion adaptée des terres agricoles** » en amont des plages où prolifèrent les algues vertes. En outre, il demande également la « définition précise d'un mécanisme de mise en œuvre de mesures réglementaires contraignantes » en cas d'échec des mesures encouragées par le plan de lutte contre les algues vertes. Ces mesures doivent être prises dans un délai de quatre mois à compter de sa notification à la ministre de la transition écologique Barbara Pompili.

Interrogée par l'AFP, la préfecture de Bretagne n'a pas donné suite dans l'immédiat.

« Nous attendons maintenant du préfet qu'il prenne des mesures plus contraignantes et plus protectrices de la ressource en eau », a indiqué M. Bonnec. L'association Eau et Rivières de Bretagne, qui a lancé une [campagne contre les marées vertes en mai](#), organise samedi à 10h30 une manifestation sur ce thème à Lorient (Morbihan).